

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

PARAISSENT CHAQUE SEMAINE le MARDI et le VENDREDI. Abonnement pour l'année, frais de poste non compris... £1 0 0

# Mélanges Religieux

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, franc de port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, VENDREDI 20 JUIN 1851.

No. 76.

## ENSEIGNEMENT PUBLIC.

### Une Université en Suisse.

Un projet de loi doit être présenté aux Assemblées fédérales pour la fondation d'une université suisse.

Ce projet sera soutenu par la presse socialiste, la presse radicale, la presse militaire, la presse zurichoise: c'est inévitable, et c'est tout simple. Il sera combattu par la presse des cantons qui ont des universités ou des académies, par la presse qui défend la souveraineté cantonale, qui combat l'absorption progressive de l'unitarisme et qui voudrait arrêter la transformation de nos cités et de nos contrées, autrefois indépendantes, en sous-préfectures humiliées et obéissantes.

Nous prendrons notre place dans la lutte qui va commencer au point de vue fédéral et cantonal, et nous ne nous laisserons pas de combattre, dans la mesure de nos droits, de nos forces et de nos convictions, avant et après sa fondation, un établissement qui va nous faire passer sous les fourches caudines du rationalisme protestant, désormais anti-chrétien, et du radicalisme-socialiste dominant en Suisse. Ces puissances du jour ne veulent évidemment de liberté que pour elles seules et prétendent à tout prix soumettre partout l'Église à l'État.

En combattant pour la diffusion des universités et des académies en Suisse contre la centralisation universitaire, nous sommes convaincus que le plan du radicalisme, quel qu'il soit, n'a pas de chances d'avenir; seulement, nous pourrions nous en avorter: c'est étonnant. Mais ce que nous nous croyons en droit de dire pour le moment, avec tous les égards convenables, à la commission chargée d'éclairer le projet de loi, c'est qu'elle ne peut passer sous silence la grave question qui va se présenter immédiatement. L'Université, si elle n'était que protestante, nous aurions pas à nous en mêler, nous nous inclinons devant la liberté et nous respectons les droits de nos confrères protestants. Si l'Université était catholique, nous nous croirions en possession d'enoncer nos sentiments et nos principes; mais si c'est une Université sans foi ni loi religieuse, ou si c'est une Université mixte, oh! alors, s'élève en Suisse le conflit qui domine la situation irlandaise... L'Église catholique a condamné l'Université mixte dans ce pays; elle a défendu aux professeurs catholiques d'y professer et aux élèves catholiques de la fréquenter; puis l'épiscopat et les catholiques de l'Irlande ont été une Université catholique libre qui va faire tomber l'Université mixte, malgré tous les appuis gouvernementaux de l'Angleterre et toutes ses ressources budgétaires.

Nous savons bien que, comme dans la question des mariages mixtes, et dans plusieurs autres non moins graves, le radicalisme se moquera infiniment plus en Suisse qu'en Angleterre, des réclamations des Evêques et des décisions du Saint-Siège; mais ces violences, ces injustices, ces procédés n'ont qu'un temps; il faudra bien, par la force des choses, entrer un jour ou l'autre, comme dans toute l'Europe, dans la voie de la véritable liberté, dans la voie concordataire, sur les bases posées aujourd'hui par tous les gouvernements raisonnables et compter avec le Chef de l'Église catholique. Dans la question des universités mixtes, le Souverain-Pontife défend évidemment la foi, l'enseignement et la liberté des catholiques contre l'envahissement du rationalisme politique et religieux. Nous soumettons cette première considération aux honora-

bles membres de la commission, en les engageant à bien étudier la question irlandaise et à bien prévoir non seulement ce qui va arriver immédiatement, mais ce qui arrivera tôt ou tard après d'immenses dépenses et d'immenses difficultés. (Spectateur de Genève.)

### Approbation des Actes du Concile Thurles.

On lit ce qui suit dans un journal Parisien: Les journaux de Dublin nous apportent une nouvelle importante. Ils annoncent que le primat, Mgr. Cullen, a reçu de Rome les actes du Concile de Thurles approuvés par le Pape. Le lecteur se rappelle que les Pères du concile irlandais ont, par un des actes du Concile, décidé que les catholiques ne pourraient pas fréquenter les Facultés qui forment l'Université de la Reine.

Le Times regarde la publication de ces décrets comme le coup de mort porté à l'Université mixte établie par le Gouvernement. Tous les efforts du cabinet anglais tendaient, depuis quelques mois, à obtenir que l'approbation du Saint-Père fût ajournée. L'objet de son ambition était de faire voter la loi contre la hiérarchie avant que les décrets du Concile ne fussent connus et approuvés.

Certaines explications données par les membres du Gouvernement dans les débats de la dernière séance de la Chambre, ont confirmé ce que nous avons signalé déjà: que le Ministère prétend, une fois armé de la nouvelle loi, pouvoir s'opposer à la tenue des conciles, et partant à la publication de leurs actes. Or, comme les actes d'un concile ont besoin d'être promulgués pour avoir force de loi en présentant les actes du Concile de Thurles, lord John Russell espérait sauver l'Université gouvernementale.

Si la nouvelle donnée par les feuilles irlandaises est exacte, les calculs du ministère se trouvent déjoués par la vigilance et l'autorité du Saint-Siège. C'est à présent que sir F. Thesiger va trouver que le Pape jette le gant à lord John Russell.

On ne saurait trop admirer le calme et la fermeté de l'Église d'Irlande en présence des manœuvres de ses ennemis. L'épiscopat irlandais poursuit son œuvre sans avoir d'autre objet en vue que Dieu, le Saint-Siège et le salut des âmes qui lui sont confiées. Il manie absolument, disons-le à sa gloire, de cette habileté humaine qui perd si souvent les causes au succès desquelles on l'emploie. Les Evêques d'Irlande ne se préoccupent pas plus du bill contre la hiérarchie que s'il n'était pas question. En sujets fidèles, ils se sont adressés à la Reine, au Parlement et au pays pour dire la valeur et la portée de l'acte reproché au Saint-Siège. Quant à la signification que les ennemis de l'Église lui donnent, elle est le résultat de l'ignorance ou de l'erreur. Après avoir fait tout ce qui était en leur pouvoir pour dissiper cette ignorance, ils ont abandonné leur cause à Dieu et à l'avenir.

Quelle que soit l'irritation que le gouvernement anglais puisse en éprouver, les actes du Concile de Thurles seront publiés. Les Evêques tiendront la main à ce que leurs prescriptions soient fidèlement observées. Il ouvriront ensuite une université catholique, et ils attendront que le Gouvernement, armé de son bill, commence l'attaque. L'opinion générale est que lord John Russell ne l'osera pas.

En évitant avec soin tout ce qui pourrait être taxé seulement d'indépendance, les membres de l'épiscopat irlandais ne feront pas la moindre concession. Ils sont résolus à ne

pas recourir à des subtilités pour éluder les dispositions du bill, mais à continuer, comme par le passé, à exercer leur juridiction, sans même négliger de prendre les titres de leurs sièges dans leurs mandements et lettres pastorales. L'Irlande catholique n'est pas intimidée et elle défie une persécution. A quoi songe la Chambre des Communes de se livrer à de si pénibles labeurs pour produire une loi dont l'application est regardée par des hommes d'État très-compétents, par une partie de l'Angleterre et par l'Irlande tout entière comme une impossibilité?

Nous trouvons dans le numéro des *Annales de la Propagation de la Foi* une nouvelle que nous n'avions, si notre mémoire est bonne, aperçue dans aucun journal. Le jeune empereur de la Chine, qui avait succédé à son père, mort en février 1850, ayant d'abord repoussé les demandes de persécution contre les chrétiens qui lui étaient adressées par les mandarins, a rendu en juin de la même année une ordonnance qui permet dans tout l'empire le libre exercice de la religion chrétienne. L'Empereur a même appelé auprès de lui quatre missionnaires qui résident dans son palais. Ce qui est à craindre, c'est que l'Empereur, encore très-jeune, ne se laisse vaincre plus tard par les obsessions des mandarins, et, ce qui est certain, c'est que ceux-ci éluderont l'ordonnance, aussi longtemps qu'il leur sera possible, dans l'intérieur des provinces.

Neanmoins nous devons rendre grâce à Dieu de l'heureuse inauguration donnée à son règne par ce jeune prince; et tous les catholiques, mais surtout les associés de la Propagation de la Foi, adresseront à Dieu de ferventes prières pour que cet heureux événement, objet de si vifs desirs et obtenu par le sang et les larmes, ouvre une ère nouvelle pour nos missionnaires et pour le vaste empire de la Chine depuis si longtemps assis dans les ombres de la mort.

Mgr. Perrocheau, Evêque en Chine, nous apprend dans une lettre du 5 septembre 1850, que l'Empereur a été entièrement élevé par une dame chrétienne, en qui l'Empereur avait une confiance sans réserve.

La même éducation avait été donnée autrefois à quelques-uns des empereurs romains durant les trois siècles de persécution, et les chrétiens y avaient de même gagné quelques-uns de ces rêves si précieux pour la Propagation de la Foi parmi les âmes si naturellement créatives, qui, partout et toujours, ont été les plus nombreuses.

On écrit de Séville: "Nous avons en ici le dimanche 4 mai, une des plus touchantes cérémonies que puisse offrir la religion. Toutes les cloches de la cathédrale, mises en branle dès le matin, avaient attiré une foule immense sous ses voûtes séculaires. Il s'agissait du Baptême d'un juif de Cadix, venu à Séville exprès pour s'instruire et entrer dans le sein de la religion chrétienne, vers laquelle il se sentait attiré depuis près de quatre ans. Mgr. le cardinal Roma a voulu faire lui-même la fonction, au milieu de son chapitre et dans toute la pompe de sa dignité. Après le Baptême le néophyte a été confirmé, et ensuite Son Eminence lui a administré le sacrement de l'Eucharistie. Il est peu de spectacles de nature à faire plus d'impression sur une âme religieuse. Ici-ci a frappé la population habituelle, peu accoutumée à de semblables abju-

ration. Mgr. l'Archevêque a montré dans cette circonstance, comme dans tous les autres, le zèle du bon pasteur; on pouvait lire sur son visage vénérable la joie sainte dont son cœur était inondé."

— On écrit de Honolulu, 7 janvier, au *Journal des Débats*:

"Nos missionnaires catholiques, dont la conduite est de plus en plus appréciée, sont récompensés de leur zèle. Depuis quelque temps ils reçoivent par centaines dans le giron du catholicisme les Indiens qui se détachent de l'Église réformée, comprenant enfin le désintéressement qui guide nos missionnaires. Ceux-ci n'accaparent point la terre et n'en trafiquent pas; ils n'exploitent point le pays. Bien loin de là, même, quelques-uns d'entre eux lui ont apporté leur fortune et sont pauvres aujourd'hui; ils ont consacré leurs ressources à élever partout des églises, à fonder des écoles ou à fournir aux Indiens des instruments de travail, tout en les instruisant et en s'efforçant de leur faire apprécier les bienfaits de la civilisation. C'est une chose étonnante que tout ce que les missionnaires français ont fait dans tout l'Océanie pour atteindre ce but: on peut dire que leur vie entière n'est qu'un long dévouement à la cause de la civilisation et de l'humanité."

## CANADA.

### Jurisprudence.

(Extrait du Canadien.)

#### COUR SUPÉRIEURE.

Québec, 20 mai 1851.

Présents: les hon. M. le juge en chef BOWEN,

M. le juge BACQUET,

M. le juge MÉRARD.

DAVID HARDY et al.—Appellants,

N° 207,

JÉRÉMIE TROTHIER et al.—Intimés.

La présente cause est un appel de la cour de circuit de Québec, dans laquelle un principe d'une grande importance pour le public a été établi.

L'action dans la cour de circuit fut intentée par les appellants, qui résident dans la paroisse de St-Jean-Chrysostôme, dans le district de Québec, contre les intimés domiciliés résidant dans la paroisse de Champlain, dans le district des Trois-Rivières, en recouvrement de la somme de \$25 pour ouvrages faits par les appellants pour les intimés à St-Jean-Chrysostôme.

Le bref de sommation ordonnait aux intimés de comparaître devant la cour de circuit de Québec.

Les intimés ayant comparu plaident à l'action par une exception déclinatoire en substance: que, vu qu'il résidaient dans le district des Trois-Rivières ils n'étaient pas justiciables de la cour de circuit pour le circuit de Québec, mais qu'ils étaient seulement justiciables devant la cour de circuit des Trois-Rivières, et qu'en outre les appellants ne faisaient pas apparaître, par leur déclaration, que la cause de leur action était originaire dans le circuit de Québec; en conséquence ils en demandèrent le renvoi avec dépens.

La cour de circuit, après avoir entendu les parties, rendit jugement le 24 mai 1850, maintenant l'exception des défendeurs, et débouta l'action des demandeurs, avec dépens. De ce jugement les demandeurs interjetèrent appel à la cour supérieure, et par leur requête en appel, ils soutinrent leur droit de faire comparaître

les intimés à Québec, sur le principe que la cause de leur action était originaire dans le circuit de Québec, et se fondèrent entièrement sur les dispositions du nouvel acte de judicature.

La cour supérieure, après avoir entendu les parties, infirma le jugement de la cour de circuit de Québec, et déclara que l'action des demandeurs, appelants, avait été légalement intentée dans ce circuit, et ce, vu que la cause de l'action était originaire dans celui-ci; et les intimés furent condamnés aux dépens des deux cours.

De ce jugement, il suit que si un individu contracte une dette dans le circuit de Québec, quoiqu'il réside au Trois-Rivières, à Montréal ou ailleurs, il peut-être néanmoins obligé de répondre à la demande judiciaire de son créancier dans le circuit où la dette aura été contractée.

Cette décision est certainement d'un grand avantage à toute personne et plus particulièrement aux personnes qui sont dans le commerce.

M. TALBOT, avocat des demandeurs dans la cour de circuit.

M. POPE, conseil, plaidant pour les demandeurs sur l'appel.

M. BOSSÉ, avocat des intimés.

Quarantième assemblée des membres de l'Association de la Bibliothèque des Instituteurs du District de Québec.

Séance du 7 juin 1851.

Le président ayant pris son siège, les procédés de la dernière assemblée furent lus et adoptés; ensuite, le secrétaire donna communication d'une lettre de M. John B. Robertson, instituteur à Champlain, priant l'association d'accepter l'ouvrage suivant, intitulé: "Historical Sketches of O'Connell and his friends, by Thomas D. Mc Gee," qui fut déposé dans la bibliothèque de l'association, et le secrétaire fut prié de remercier M. Robertson.

M. R. Macdonald, membre honoraire, qui avait bien voulu assister à cette assemblée, demanda ensuite si l'association avait reçu une copie du *Bill d'Education* projeté. Sur la réponse négative du secrétaire, il dit qu'il était surpris qu'on n'en eût pas déjà envoyé une copie à cette société—que, dans son opinion, les instituteurs devaient être consultés relativement au Bill—qu'ils étaient plus en état de donner de bons renseignements sur cette matière que beaucoup d'autres personnes.

M. Marquette soumit à l'assemblée la solution de quelques difficultés grammaticales. M. Macdonald, Richard et Marquette parlèrent successivement, plusieurs grammairiens furent mis à contribution.

Après quoi—

M. J. Richard propose, secondé par M. B. Marquette:

Que le secrétaire de l'Association des Instituteurs du District de Québec soit requis de donner, devant cette assemblée, les raisons qui l'ont engagé à publier l'extrait d'une lettre d'un instituteur, adressée au secrétaire de l'Association des Instituteurs du District de Québec, qui a paru dans les colonnes du *Journal de Québec*, le 31 mai dernier, sans y être autorisé par l'Association.

Cette résolution étant adoptée à l'unanimité, le secrétaire dit: Qu'il n'avait jamais de l'ordre de publier l'extrait mentionné dans la résolution de M. Richard—qu'il ne l'avait jamais eu en sa possession—et que, comme secrétaire de l'Association, il n'avait jamais rien reçu de semblable—que ce prétendu ex-

## FRIBOURG.

### LE MONTAGNARD

OU LES

### DEUX REPUBLIQUES.

1793.—1848.

(Première partie, 1793.)

(Suite.)

Jeanne se lut un instant pour essayer son front couvert de sueur:

Écoute-moi bien, je ne puis rien écrire vuici ce que tu diras: que tout est découvert, leurs plans, leurs projets, leur attaque contre le temple, contre le comité du salut public... D'autant des pièges sont tendus... Ils font tout d'être les plus faibles pour les entraîner à une mort certaine, mais des soldats cachés... Ah! dis leur bien cela surtout!

Où, mademoiselle.

As-tu bien compris?

Où, mademoiselle, je me rappellerai bien et le redirai tout.

Eh bien! va, va sous la garde de Dieu!.

Puis serrant la tête de l'enfant dans ses bras elle couvrit ses cheveux de baisers:

Je t'aime Petit-Pierre, dit-elle, je t'aime!.

Petit-Pierre s'élança vers la porte. Au moment où il l'ouvrit, un homme était debout sur le seuil.

C'était Georges.

Il était si pâle, il y avait une telle expression sur son visage, que Jeanne qui s'avancait resta immobile, les yeux fixés sur lui: puis, comme il avait fait deux pas après avoir fermé la porte, effrayée de l'altération de ses traits, elle courut à lui:

Vous souffrez, Georges, vous êtes malade!.

Georges la regarda sans répondre. Une de ses mains était placée sur sa poitrine, et comprimait violemment les pulsations de son cœur: Non, dit-il tout-à-coup brusquement, non, je n'ai rien.

Et il alla s'asseoir. Ses yeux avaient un regard indéfinissable. Il laissa tomber son front dans ses mains.

La jeune fille s'était approchée de lui: Georges, vous me trompez, vous souffrez beaucoup?

Vraiment, reprit Georges, avec un frémissement qui faisait malgré lui trembler sa voix, les femmes sont étranges!... que pourrais-je donc avoir? La république n'est-elle pas forte, triomphante! Nos ennemis ne sont-ils pas écrasés au dedans et au dehors! Les Hébertistes, Danton... lui-même...

Il se leva, car sa poitrine était si oppressée qu'il avait peine à respirer.

Jeanne lui prit la main. Cette main était brûlante comme si elle eût été de feu.

Je comprends maintenant, Georges, la pâleur de votre visage, le tremblement de vos lèvres et cette fièvre qui vous fait les mains à la fois brûlantes et humides. Vous aimez Dan-

ton, vous aimez Camille Desmoulin... et leur arrestation!.

Leur mort!... leur mort!... interrompit Georges en se levant et en marchant à grands pas dans la chambre. Je viens de les voir... Ils passaient... Qu'est-ce que cela, mourir!... Danton l'a dit tout à l'heure... Dormir... Il va dormir, Danton... Il ne souffrira plus... Ne devons-nous pas tous mourir de la même façon!... Bravo!... bravo!... un coup de couteau c'est plus vite fait!... Ça frappe bien!... Je suis pâle... Allons donc!... mes joues... pourquoi êtes-vous pâles? reprenez vos couleurs...

Et en parlant ainsi, il se frappait le visage avec ses deux mains.

Jeanne palpait de émotion, s'élança et lui prit les mains qu'elle serrait dans les siennes: Georges, mon ami!... c'est affreux de vous voir ainsi!... J'entends les battements de votre cœur sans les sentir; vous êtes malheureux, appuyez-vous sur moi. Ne m'avez-vous pas dit que je serais pour vous l'ange de consolation?

Vraiment! fit Georges avec un rire forcé; oui, vous avez raison, Marianne... Vous êtes l'ange de consolation, consolez-moi.

Il se tint et reprit ensuite d'une voix sourde:

Oh! c'est une fatale journée que celle-ci!.

Du sang et de la douleur partout.

Son regard sombre et vacillant s'attache sur Marianne.

Tout à l'heure, continua-t-il, à votre porte... et c'est ce qui m'a rendu ainsi pâle... j'ai rencontré un ami... C'était affreux!... Il se frappait le front à toutes les pierres des murs pour

se la briser... C'est qu'il souffrait horriblement! C'est que son cœur torturé, déchiré en lambeaux, se tordait; c'est que toutes ces douleurs infinies que Dieu a données à l'âme, gémissaient en lui... Ah! si vous l'aviez vu, Marianne, vous en eussiez eu pitié. Écoutez, vous, si bonne... si pure... vous, comme vous le disiez tout à l'heure, l'ange... de la consolation, écoutez ce qui lui était arrivé: Il aimait de cette tendresse infinie pour laquelle il n'y avait sur la terre ni mot, ni langage... Cette affection était devenue sa vie, son âme! Eh bien!... savez-vous ce qui est arrivé de lui? Cette femme en faisait un instrument de lâcheté et de trahison, elle pressait son cœur chaque jour pour en faire sortir jusqu'à la moindre pensée, pour en déverser jusqu'au moindre secret, et cela, le cœur froid... le mensonge sur les lèvres, parcequ'elle était une espionne!

Jeanne écoutait: son front était livide.

Où, le plus lâche, le plus honteux métier!.

Épient chaque regard pour l'interroger, chaque mot pour le répéter, chaque épanchement du cœur pour en faire une trahison. Que lui importait que ses secrets ainsi livrés pussent faire tomber sa tête!.

Une tête de plus sur l'échafaud, qu'est-ce que cela fait?

Seigneur, murmura Jeanne qui se sentait défaillir, oh! mon Dieu!

Et lui!... lui!... le fou!... l'imbécile!... l'enfant!... il ne voyait rien... ne devinait rien... il se roulait à ses pieds... il lui ouvrait son cœur.

Il l'appelait sa vie, son âme et sa force; il

ne demandait qu'à être son esclave à deux genoux... l'imbécile!.

Et Georges riait de ce rire torturé que l'ange des enfers a mis sur les lèvres des damnés. Il se leva à moitié, et plaçant ses deux mains sur les épaules de Jeanne:

Mais dit-s-moi donc, Marianne, que cette femme est lâche... misérable et infâme!... car cet homme c'est moi!... cette femme, c'est vous!.

Jeanne poussa un cri effrayant.

Le jeune montagnard retomba sur son siège écrasé, anéanti!.

Un silence de quelques instants succéda à ce terrible anathème.

Georges se releva debout, fixe et droit, les yeux ardents, mais le regard profondément désolé:

Où, lâche... misérable... citoyenne espionne... reprit-il d'une voix lente; mais tu ne jouiras pas longtemps du fruit de ta lâcheté. C'est un compte maintenant à régler entre toi et Samson (le bourreau).

Georges... dit Jeanne en tombant à genoux devant le jeune républicain, le marquis De Savermy est mon père!.

Le marquis!... ton... père!... le... marquis De Savermy!... votre père, Marianne!.

Et maintenant, Georges, accueillez-moi, je suis prête... Depuis longtemps j'ai appris à force de douleurs, à ne plus aimer la vie et à ne plus redouter la mort; mais au nom du ciel ne m'insultez pas ainsi, Georges le montagnard!

Les yeux de Georges n'avaient plus de re-



trait n'était simplement qu'une lettre adressée au rédacteur du *Journal de Québec* par M. A. ... instituteur à St.-P. ....

M. B. Marquette proposa ensuite, secondé par M. F. X. Gilbert :

Que les membres de cette Association s'approprient hautement le contenu d'un article qui a paru dans le *Journal de Québec* du 1 mai dernier, intitulé : Extrait d'une lettre d'un instituteur adressée au secrétaire de l'Association des Instituteurs du District de Québec.

Sur motion de M. A. Vallières, secondé par M. A. Légaré :

M. J. C. Pettigrew, J. B. Sancier, J. B. Béanger, Mag. Roy, Thomas Tremblay, John R. Robertson, sont admis membres actifs de l'Association.

La séance est levée et l'assemblée s'ajourne au premier samedi de juillet prochain, à une heure P. M.

(Signé,) CHARLES DION, Président.

F. E. JUNEAU.

Le *Journal*, les *Mélanges* et la *Minerve* sont priés de reproduire les procédés de cette assemblée.

C. D.  
F. E. J.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 20 JUN 1851.

Première Page :—ENSEIGNEMENT PUBLIC : Une Université en Suisse.—Approbation des Actes du Concile de Thurles.—Liberté religieuse en Chine.—Un baptême à Séville.—CANADA : Jurisprudence.—Assemblée des membres de l'Association de la Bibliothèque des Instituteurs du District de Québec.

Feuilleton :—Le Montagnard ou les Deux Républiques—1793-1848—(Première Partie sur 1793.)—(Suite.)

Une lettre datée de Mexico, le 14 mai dernier, et reçue il y a quelques jours à Montréal, informe que Mgr. Angloire Blanchet, ci-devant évêque de Walla-Walla et aujourd'hui transféré au siège de Nesqually, en Oregon, était arrivé dans la capitale du Mexique, le 8 du même mois. Ce prélat se proposait de poursuivre son voyage jusqu'au Canada, pour retourner ensuite dans son diocèse. C'est le 21 de mars dernier que Mgr. Blanchet partit de Columbia City (Fort Vancouver) pour son excursion lointaine. Il toucha à San Francisco, où il eut la satisfaction de rencontrer Mgr. Alemani, évêque de Monterey en Californie, suffragant de l'Archevêque de Mexico, et chargé du gouvernement spirituel des deux Californes. C'est un prélat plein de zèle, ajoute la lettre qu'on a en l'obligeance de nous communiquer, qui s'occupe activement de faire changer la face de son diocèse, et il y réussira bientôt. Il a tout ce qu'il lui faut pour cela : zèle apostolique et secours temporels. Les Jésuites, les Picpus lui sont venus en aide dans sa laborieuse tâche. Des Sœurs de la Congrégation de Notre Dame sont déjà établies dans le pays et on y attend prochainement des Sœurs de Charité. Les dames de San Francisco ont formé une association qui produira de 2,000 à 3,000 piastres annuellement pour fournir aux besoins de l'évêque. Ceci prouve que, à côté de la corruption de cette ville, il se trouve quelques âmes fidèles et un noyau de bons catholiques.

Plusieurs des Canadiens partis pour la Californie, sont passés en Oregon dans l'intention de s'y établir. Jusqu'à Décembre 1853, cent-soixante arpents de terrain seront données gratis à chaque colon marié ; et s'il est marié sa femme a droit au même don. On laisse aux colons la liberté de choisir parmi toutes les terres non occupées.

Parlement Provincial.

Depuis le commencement du mois, plusieurs des discussions de la Chambre ont eu pour objet

des mesures d'une haute importance. Dans la revue partielle que nous allons présenter des délibérations parlementaires, même de celles que nous avons annoncées déjà, nous tâcherons de les énumérer à leur tour de date.

Une mesure réglementaire a été proposée par M. Hincks pour changer les taux de péages dans le havre de Montréal en élevant ceux des bateaux à bois selon tarif imposé aux autres bateaux de même dimension. Cette égalité de péages en produisant une recette proportionnée à l'espace considérable qu'occupent dans le port les bateaux à bois, satisfait à l'équité et tournera au bénéfice des travaux d'amélioration qui se poursuivent sur le lac St. Pierre.

—Les miliciens de la dernière guerre ont été informés par une déclaration du Commissaire des Terres de la Couronne, formulée dans la Chambre Législative, que le gouvernement n'a pas l'intention de prolonger de nouveau la durée des délais fixés pour l'octroi ou la réception des scrips.

—Après s'être formée en comité, la Chambre a adopté une résolution exprimant qu'il y a convenance d'amender l'Acte d'après lequel Sa Majesté a pu émettre des bons pour secourir les incendiés de Québec. La loi qu'il s'est agi d'amender autorisait des prêts d'argent aux personnes qui avaient souffert des deux grands incendies de 1845. Ces prêts devaient être faits à long terme et à la condition que les habitations nouvelles que se reconstruisaient les incendiés, seraient assurées pour procurer au gouvernement une garantie. Plusieurs d'entre ces nouvelles constructions ont été consumées depuis, et, en ce cas, le gouvernement, d'après le dispositif de l'Acte, aurait droit à la perception du montant des assurances. Mais cette condition de remboursement par le montant de l'assurance, détruit évidemment l'intention du prêt. La mesure dont il s'agit proposait de laisser aux incendiés le moyen de rebâtir encore au moyen du Capital d'assurance en assurant, comme au paravant, la propriété reconstruite.

Voici quelques autres matières ont été prises en considération par la Chambre :

—Des résolutions de la part de M. Merritt devant être la base d'une adresse demandant au parlement britannique d'imposer sur les produits des pays étrangers importés en Angleterre, des droits égaux à ceux que ces derniers prélèvent sur les produits des colonies Britanniques.

—Une proposition de M. Mc Kenzie pour un comité spécial de sept membres devant s'occuper du sujet de l'abolition de la cour de chancellerie (H.C.) et des moyens de concilier par un système convenable, dans l'intérêt public, la loi avec la conscience.

—Une mesure de la part du même représentant pour permettre à chacun de plaider devant les cours de justice.

—Des résolutions de M. Merritt pour une adresse à la Reine au sujet de l'établissement d'une ligne de steamers entre Québec et Liverpool. (Adoptées le 17 juin.)

—Le bill de M. Badgley pour amender la loi criminelle de cette province (tu pour la seconde fois).

—Un bill de M. Scott (des Deux-Montagnes) pour autoriser les créanciers des fonctionnaires et employés publics à saisir leurs salaires en certains cas. (A subi sa seconde lecture.)

—Un bill de M. Lacoste pour amender l'ordonnance concernant l'enregistrement des titres dans le Bas-Canada.

—Bill de M. Baldwin pour l'abolition du droit de primogéniture (droit d'aînesse) dans le Haut-Canada.

—Bill du même pour l'instruction plus efficace des contestations électorales déferées à la chambre. Cette mesure est identique à celle que Sir R. Peel avait introduite en Angleterre pour le même objet.

—Le bill de Mr. Boulton pour prévenir l'emploi des deniers publics sans autorisation légale et pour abolir l'octroi des pensions. (Rejeté comme surrogatoire.)

(A continuer.)

Ci-après est le rapport de la séance législative du 17 juin, transmis par la voie télégraphique.

Sur motion de M. Merritt, la Chambre adopte une série de résolutions au sujet d'une ligne de steamers transatlantiques. Elle dit, en substance, que la navigation des lacs et du St. Laurent est plus courte qu'une semblable route à New-York, mais que cet avantage est plus que contrebalancé par la différence du prix entre New-York et Québec. Que les prix peu élevés du fret sur l'Océan de New-York, sont l'effet de l'encouragement donné par les Gouvernements Britannique et Américain aux steamers de l'Océan,—en tant qu'ils accaparent le transport des marchandises de première qualité et qu'ils obligent par là les vaisseaux voiliers d'entrer dans un commerce inférieur. Que la distance de Québec à Liverpool est de 2,600 milles, tandis que la distance de New-York excède 3,000 milles—tandis que la distance du Cap Blanc au Cap Breton, à Liverpool est seulement de 2,400 milles. Qu'en réduisant ainsi la longueur du voyage de mer de 1,000 milles, les steamers pourraient porter le double de fret avec la moitié du bois qu'il faut actuellement. Que, durant l'hiver, la route pourrait être changée, et se terminer à Halifax ou autres ports ayant communication directe avec le Canada par railroad. Que l'établissement d'une ligne de steamers entre la Grande-Bretagne et l'Amérique Britannique donnerait une nouvelle impulsion au commerce colonial, ainsi qu'au commerce des Etats du Ouest. Que, pour faire connaître ces vues, une humble adresse soit présentée au gouvernement de Sa Majesté demandant que l'aide accordée à la Ligne Cunard soit également accordée à une pareille ligne de steamers.

Parmi les bills peu importants qui ont fait un pas durant cette séance, est le bill pour réprimer l'intempérance, lu pour la seconde fois et renvoyé à un comité.

Le bill amendant l'acte sur l'inspection du bois a été retiré par M. Laurin.

Dans le cours de la soirée, M. Robinson a proposé la seconde lecture d'un bill pour incorporer des compagnies pour faire un canal au Sault Ste. Marie. Il dit que l'année dernière 4,000 tonneaux de cuivre pur ont été expédiés du Lac Supérieur, et que cette année il en descendrait 6,000 tonneaux, et que le canal ne coûterait que £60,000.

M. Lafontaine dit qu'il avait visité les lieux, et que les lacs Huron et Supérieur au terminus du canal proposé auraient besoin d'être creusés, et que ce creusement ne coûterait pas moins de £100,000. M. Robinson répond que cet avis n'était pas correct, et le débat se termina là-dessus.

Soit la discussion de l'adresse sur les réserves du clergé que doit proposer M. Price est remise.

Le bill pour diviser l'église d'Angleterre de Québec en deux diocèses, est lu pour une première fois, sur motion de M. Badgley. Il en est de même du bill pour incorporer une compagnie pour construire un railroad du lac Supérieur au Pacifique, sur motion de M. Sherwood.

En réponse à M. Lyon, M. Hincks dit qu'il n'y avait aucune intention d'ôter la taxe du Whiskey ; et en réponse à M. Chauveau, que le gouvernement ne reconnaît pas de réclamations de la part des Indiens de Lorette, par compensation de la perte de leurs droits, que le gouvernement n'introduira pas de bill au sujet des chemins à barrières de Québec, et que des ordres ont été envoyés au magistrat de police à Québec lui enjoignant de prendre les mesures nécessaires pour maintenir la paix sur le bord du fleuve.

Le bill de la Trinité de Montréal est lu pour la 3e. fois, ainsi que le bill de M. Lafontaine pour amender l'acte créant la cour du banc de la reine dans le B.-C.

Le bill concernant les immigrants, présenté par M. Hincks, est lu pour la seconde fois.

—Nous avons à regretter que le défaut d'espace nous oblige d'ajourner encore la publication de quelques articles sur les mesures importantes dont s'occupe de puis peu de temps notre conseil de ville. Nous sommes aussi redevable d'un tribut analogue à la nouvelle loi des Municipalités avec les dispositions de laquelle commencent à se familiariser, les critiques et l'opinion publique elle-même.

RELATION ABRÉGÉE DE QUELQUES MISSIONS DES PP. DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS DANS LA NOUVELLE-FRANCE. par le P. FRANÇOIS JOSEPH BRESSANI de la même Compagnie—(1853) (1) traduite de l'Italien et augmentée d'un Avant-Propos, de la Biographie de l'Auteur, de notes, d'un appendice, et d'un grand nombre de gravures.

Sous le titre ci-dessus, le R. P. Martin, Supérieur des Jésuites de Montréal, vient d'enrichir notre littérature nationale d'un ouvrage qui joint à d'autres précieux travaux historiques sur le Canada, doit mériter au savant et laborieux auteur la juste reconnaissance du Pays. Tout ce qui se rattache aux premières époques de Notre Histoire, à ces temps d'héroïques et de poétiques souvenirs où la bravoure de nos ancêtres, si admirablement secondée par le dévouement désintéressé des premiers Missionnaires du Canada, fondait si péniblement et au milieu de tant de dangers cette colonie naissante, doit nous être singulièrement cher et précieux. Et quiconque consacre ses labeurs et ses veilles à exhumer de l'oubli du temps les lambeaux de l'histoire d'une époque signalée par tout ce que la religion donne au citoyen de force et de généreuses inspirations, et au prêtre le zèle pour les âmes et la soif du martyre, fait une œuvre à laquelle l'honneur national doit faire vivement applaudir, et dont on doit attendre les résultats avec un bien juste impatience. Nos voisins de l'Etat de New-York viennent de nous tracer l'exemple à imiter, à cet égard, eux qui ont su reconnaître par avec si noble générosité, le don que le R. P. Martin leur fit dernièrement d'un court manuscrit qui les intéressait sous le rapport de leur histoire primitive.

En attendant la publication prochaine, espérons nous, de l'ouvrage dont nous donnons ci-dessus le titre, nous avons cru faire une démarche agréable à nos lecteurs, en sollicitant du R. P. Martin la permission de publier immédiatement dans notre journal l'Avant Propos dont il accompagne sa traduction de l'ouvrage du P. Bressani, ainsi que la Biographie de ce missionnaire.—Par une méprise que nous avons aperçue trop tard, nous avons interverti l'ordre de ces documents, en reproduisant aujourd'hui la Biographie, au lieu de commencer par l'Avant Propos. Cette remarque suffira pour corriger notre erreur.

Biographie du P. Joseph Bressani.

Le P. Bressani était Italien, et natif de Rome. Quoiqu'il ne soit pas mort entre les murs de ses bourreaux, et qu'il n'ait même pas achevé sa carrière sur le théâtre de ses travaux Apostoliques et de ses douleurs, sa grandeur d'âme dans les positions les plus difficiles, et sa patience héroïque dans les cruelles souffrances que les Iroquois lui firent souffrir, lui ont mérité un rang distingué parmi les Apôtres du Canada.

Entré à l'âge de 15 ans dans la Compagnie de Jésus, il passa, selon l'usage, par toutes les épreuves des études et de l'enseignement. Il occupa tour-à-tour et avec succès des chaires de Littérature, de Philosophie et de Mathématiques ; mais son zèle et le voix intérieure du ciel le portaient à faire quelque chose de plus pour son Dieu. Il sollicita longtemps, et n'obtint qu'après les plus vives instances, de consacrer le reste de ses jours dans les missions étrangères. Il demandait d'être employé dans les missions les plus pénibles du Nouveau Monde. Ses Supérieurs répondirent à ses desirs, en l'envoyant dans les missions de la Nouvelle-France.

Le P. Bressani se mit en route, sans tarder, pour sa destination et vint s'embarquer en France. Il trouva, en la traversant, une âme pieuse, éclairée d'une lumière céleste, qui lui fit connaître tout ce qui devait lui arriver un jour. Cette révélation mystérieuse d'un avenir si pénible pour la nature, n'ébranla pas son courage, et ne le fit pas hésiter un instant dans son sacrifice.

Il arriva en Canada en 1642, et il fut chargé d'abord des Français de la ville de Québec. "Son zèle ardent, dit le P. Vimont

(1) Cet ouvrage a paru pour la première fois en Italie à Macerata, en 1653.

"son Supérieur, et ses prédications animées eurent les plus salutaires effets.

L'année suivante, il fut envoyé aux Trois Rivières pour travailler auprès des Algonquins, et se préparer aux missions chez les Sauvages. Les annales du temps ont conservé l'instruction touchante qu'il adressa à un chef Algonquin, au moment où il allait faire la rétractation solennelle de sa honteuse apostasie.

Le 27 avril, 1644, il partit pour une nouvelle mission, celle des Hurons, éloignée de Québec de près de 300 lieues. C'était la mission la plus importante, mais aussi la plus pénible et la plus exposée de celles de la Nouvelle-France.

Les privations de tous genres s'y faisaient alors sentir, et depuis trois ans sur tout, elle était dans la plus grande détresse. Les Missionnaires n'avaient pu recevoir aucun secours des Français de Québec d'où ils tiraient tous leurs approvisionnements. Leurs vêtements tombaient en lambeaux ; il ne leur restait qu'une très-petite quantité de farine. Le vin leur avait manqué pour le saint Sacrifice, et ils n'avaient pas en d'autre ressource que d'aller dans les forêts voisines cueillir du raisin sauvage et en exprimer le jus avec leurs mains. Toutes les tentatives faites depuis un certain temps, pour rétablir les relations avec Québec, et surtout depuis la prise du P. Jogues par les Iroquois, en 1642, avaient été sans succès.

On voulut donc faire un nouvel effort. Cette importante mission fut confiée au P. Bressani : mais son apostolat allait commencer par la captivité, et sa prédication par les souffrances. Il partait avec un jeune Français engagé au service des Missionnaires, et six chrétiens Hurons, qui depuis un an vivaient dans le séminaire Huron que les Jésuites avaient formé à Notre-Dame des Anges, près de Québec.

Cependant les Iroquois, ces ennemis acharnés des Français, ne restaient pas inactifs. Enfés de leurs succès, ils étaient devenus plus hardis que jamais, et se croyaient invincibles. Ils poursuivaient avec leur audace accoutumée le projet de détruire entièrement la colonie française, et ses alliés. L'état de pénurie et de faiblesse dans lequel la métropole laissait depuis longtemps le Canada, ne lui permettait pas d'opposer une digue assez puissante à ce torrent dévastateur, et cette inaction passait aux yeux de son ennemi pour une insigne lâcheté et une preuve de crainte.

Les Iroquois, que leur expérience rendait tous les jours plus habiles dans cette guerre de surprises et d'embûches, avaient disposé leur plan en 1644, sur une plus grande échelle que de coutume, et avec un art stratégique qu'on est surpris de trouver dans des barbares. Divisés en dix bandes de guerriers, ils avaient enveloppé toute la colonie comme dans un immense réseau, et au printemps ils y firent irruption sur tous les points en même temps. Ils prenaient, dit le P. Jér. Lalemant, des positions telles qu'ils pouvaient voir l'ennemi de 4 à 5 lieues, sans être aperçus eux mêmes. Ils n'attaquèrent que quand ils furent les plus forts.

Les deux premières bandes étaient stationnées au portage des Chaudières (1), lieu déjà célèbre par l'attaque des convois hurons ; La 3e resta au pied du Long Sault ; La 4e au-dessus de Montréal ; La 5e dans l'île même de Montréal ; La 6e dans la Rivière-des-Prairies ; la 7e dans le lac St. Pierre, la 8e près des Trois-Rivières ; la 9e près du fort Richelieu, et la 10e était destinée à entrer sur le territoire des Hurons et à y porter partout le fer et le feu.

La cinquième bande composée de 80 guerriers ne fut pas heureuse. Après être resté trois jours en embuscade devant Montréal, dans l'espérance de surprendre quelques-uns des Français de cette habitation naissante, ils furent découverts et poursuivis courageusement par la petite garnison qui les dispersa. Ils perdirent trois hommes tués dans le combat, et deux autres qui furent faits prisonniers. Les Algonquins qui s'en étaient emparés, les brûlèrent vifs quatre jours après.

Le P. Bressani tomba dans l'embuscade dressée par la 9e bande.

(1) Chute fameuse de l'Ottawa, près de Bytown.

gards ; sa bouche n'avait plus de paroles. Il tendit les mains à la jeune fille et la releva. La... fille... du... marquis... de... Saver-nay !... murmura-t-il enfin, en s'arrêtant à chaque mot.

Où, Georges, la fille du marquis De Saver-nay, pouvait-elle laisser égarer son père ?

Et la pauvre enfant, étiendant en sanglots, se cacha le visage.

Elle continua, lui-sant échapper des paroles entrecoupées au milieu de ses larmes : Double haine... et double... vengeance à... assouvir !... Allez !... allez... Georges... la victime... ne murmurera pas... La mort !... je ne dirai pas comme vous, Georges, que c'est le sommeil ; mais pour ceux qui ont beaucoup souffert, c'est le repos et l'espérance.

Oh !... fit le jeune homme avec un gémissement indéfinissable.

Georges, ne me méprisez pas !... dit-elle. Georges secoua la tête avec un mouvement d'étrange énergie, et se frappant le front : Il y a des moments, reprit-il, où je ne comprends pas qu'un homme ne devienne pas fou ; la fille du marquis De Saver-nay !... Made-

Marianne... partez !... Mademoiselle... au nom du ciel !... fuyez d'ici... vous n'avez qu'un instant... ils vont venir vous arrêter... ils vont venir !...

Ils m'arrêteront, dit la jeune fille, sans faire un mouvement.

Marianne !... ah !... je vous en supplie... Je ne m'appelle plus Marianne, je m'appelle Jeanne De Saver-nay.

Fuyez !... fuyez !... c'est la mort... Et moi, je ne veux pas fuir... je veux attendre, dit Jeanne d'une voix simple et digne.

Oh ! non, s'écria le jeune montagnard, vous fuirez... Voyez-vous !... ils sont impitoyables !... C'est la mort, vous dis-je !...

J'ai assez souffert, je veux mourir, Georges. Et moi je ne veux pas que tu meures ! ô toi, ma vie, mon âme !...

Georges !... Georges !... s'écria la jeune fille se rejetant en arrière... ah !... ne me parlez pas ainsi !...

Georges semblait plongé dans un brûlant délire :

Un immerse désespoir dévorait son âme. Viens, ma vie... disait-il, viens... ils te tueront

tendre sur le jeune homme : C'est la mort !... la mort inévitable !... n'est-ce pas, Georges... et elle étreignit le jeune républicain de ses bras défaillants...

Comme si c'eût été l'écho de ces derniers mots, on frappa à la porte rudement.

Jeanne joignit ses deux mains.

Tu ne mourras pas !... tu ne mourras pas !... s'écria Georges... je vais ouvrir...

Mlle De Saver-nay secoua la tête avec un triste sourire.

Ami, dit-elle, sur le bord de la tombe je te fais une prière ; mon père a des cheveux blancs sur la tête comme en avait le tien, sauve le... si tu le peux...

Le regard de Georges répondit à la jeune fille, et comme on frappait avec violence, il alla ouvrir.

Jeanne resta debout, appuyée contre la cheminée. Son visage avait repris cette expression de calme sérénité que les peintres Italiens ont donné à leurs Madones. Elle écarta ses cheveux le long de ses tempes et essuya deux larmes qui brillaient dans ses yeux bleus. Elle était belle, radieuse, bal-

Je te remercie, Obrice, dit le jeune montagnard avec la même voix et le même sourire ; mais tu vois que j'ai été encore plus avant que toi. Et il ajouta en se retournant vers le commissaire : Je vous attendais pour l'arrestation de la citoyenne.

Obrice le regardait avec un étonnement mêlé d'admiration.

A la bonne heure, Georges, lui dit-il à voix basse, tu as le cœur de roche.

Le jeune républicain ne répondit rien et continua :

Citoyen commissaire, je remets la citoyenne entre tes mains, fais ce que tu as à faire.

Le commissaire s'approcha de la jeune fille :

Ton nom, citoyenne.

Elle s'appelle Marianne, s'empressa de dire Georges.

Je m'appelle Jeanne De Saver-nay, répondit celle-ci, calme et grave.

Georges la regarda avec douleur. Obrice fit un bond.

Le commissaire continua :

Citoyenne Jeanne De Saver-nay,

tant violemment le commissaire et l'agent municipal, prit la jeune fille dans ses bras.

Vous vous perdez... murmura Jeanne bien bas, vous vous perdez...

Qu'est-ce que ça me fait ?... répliqua celui-ci d'une voix brève.

Dites que vous ne me connaissez pas.

Allons donc, que je t'abandonne au dernier moment, tu as pu le croire ; ah ! Jeanne, mon enfant, ce n'est pas bien.

Le commissaire s'avança vers lui :

Tu es le citoyen Gracchus ?

Où !

Citoyen Gracchus, par ordre de Fouquier-Tiville, au nom de la loi, je t'arrête.

A la bonne heure ! dit Dupuis en pressant contre sa poitrine la tête de la jeune fille ; ma pauvre Jeanne, nous ne nous quitterons pas.

Et il ajouta de manière à n'être entendu que d'elle seule :

Je te l'avais bien dit que ça finirait mal.

La figure d'Obrice avait un rayonnement infernal ; il assistait immobile à cette scène, et murmurait entre ses dents, que faisait trem-



On ne connaissait pas aux Trois-Rivières, où s'étaient réunis le P. Bressani et ses compagnons, les grands dangers que l'on courrait déjà sur le fleuve. Il venait à peine d'être délivré de ses glaces, et on ne pouvait pas raisonnablement soupçonner que les Iroquois eussent, à une époque si peu avancée, quitté leur pays et entrepris, dans une aussi mauvaise saison, une expédition lointaine. Les Hurons s'étaient même persuadés que les Iroquois, d'après quelques démarches qu'ils avaient faites l'année précédente, étaient disposés à la paix.

Rien ne semblait donc devoir troubler cette sécurité; cependant, comme ces courses indépendamment de la rencontre des Iroquois, n'étaient pas encore sans d'autres grands dangers, il était juste de se tenir prêt à tout événement. Les voyageurs se préparèrent donc tous, comme s'ils avaient dû trouver la mort en chemin. Le cœur qui est en grâce avec Dieu ne craint rien, ni des hommes ni des accidents de la vie, et est bien mieux aguerri contre tous les hasards.

Les pieux néophytes (1), compagnons de voyage du P. Bressani, n'étaient dans la colonie française que depuis le mois de novembre précédent. Ils avaient voulu acheter au prix de tous les sacrifices l'avantage de compléter leur instruction religieuse, et d'apprendre par leurs yeux ce qu'était un peuple sous l'influence salutaire de la foi. Leur ferveur ne se démentit pas un instant. Ils s'étaient mis, dès leur arrivée, entre les mains du P. De Brebaf qu'ils avaient eu l'avantage de connaître dans leur pays, et qui possédait parfaitement leur langue. Nuit et jour ils s'occupaient à apprendre leurs prières et à réciter leur catéchisme. La docilité et la simplicité de leur foi les rendirent en peu de temps de dignes enfants de l'Eglise de Dieu. Après deux mois d'instruction, on conféra le baptême à ceux qui n'avaient pas encore reçu ce sacrement, et tous ensemble ils firent admis à participer pour la première fois à la sainte eucharistie. Ils le firent avec des sentiments de foi et de piété qui rappelaient les plus beaux jours de l'Eglise.

Au reste ce n'était pas assez pour eux d'être des chrétiens fervents; leur cœur embrasé de l'amour de leur Dieu, soupirait après la gloire de devenir des apôtres. Ils voulurent donc retourner dans leur pays et travailler à faire partager leur bonheur à leurs parents et à leurs amis. Leur instruction, leur vertu, l'autorité dont ils jouissaient au milieu de leurs compatriotes, faisaient en effet bien augurer du succès de leur mission. La réception si cordiale et si généreuse qu'on leur avait faite dans la colonie, et les présents dont ils avaient été comblés les avaient fortement attachés aux Français. Il était de l'intérêt de ceux-ci comme de celui de la religion de les voir à l'œuvre au milieu de leur pays.

Ces espérances étaient fondées, mais Dieu toujours adorable dans les mystérieux secrets de sa providence les fit évanouir dans quelques instants.

Henri Stentrans un des compagnons du P. Bressani, donna le premier les détails de la prise du missionnaire. Après avoir perdu un doigt, il avait eu le bonheur d'échapper des mains de ses bourreaux, dans la route qui conduit aux cantons des Iroquois, et il accourut à Québec apporter cette désastreuse nouvelle.

Comme le P. Jogues, le P. Bressani est l'histoire de ses propres souffrances. Le récit détaillé qu'il en fit avec une touchante simplicité et une admirable candeur, nous révèle toute la noblesse de ses sentiments et l'héroïsme de sa vertu. Sans se nommer, il l'a inséré dans le corps de son ouvrage, nous voyons et nous sentons. Nous nous contentons d'insérer ici quelques incidents de ce sanglant épisode, recueillis de la bouche de ceux qui y avaient pris une part active.

Les compagnons de voyage du P. Bressani furent eux-mêmes la cause innocente de leur perte. Les Français avant de les laisser partir, leur avaient donné ce présent des arquebuses, et leur joie se manifestait par l'usage fréquent qu'ils en faisaient sur la route. Ils s'en servaient surtout lorsque le mauvais temps les força de s'arrêter sur les bords du lac Saint-Pierre, avant de franchir la rivière Marguery, à six lieues des Trois-Rivières. Ils s'amusèrent à tirer sur des outardes. Le bruit de ces décharges multipliées donna l'éveil à 30 Iroquois embusqués près de là. Ils allèrent attendre les Hurons derrière une pointe qu'il leur fallait nécessairement doubler. Le canot du missionnaire s'avancait le premier, et au détour il se trouva en présence de 3 canots iroquois. Il fut fait prisonnier avec ses deux Hurons. Les deux autres canots voulurent fuir, mais deux canots d'Iroquois bien armés leur coupèrent la retraite. Bertrand Sotrioukon se prépara à vendre chèrement sa vie, et à tirer sur ses ennemis, quand ceux-ci le prévirent et lui donnerent la mort. Les autres se rendirent, jugeant toute résistance inutile.

Le P. Bressani vit les Iroquois déchirer les lettres adressées aux Pères qui demeuraient chez les Hurons, et partager le butin qui leur était destiné. D'autres Sauvages faisaient en même temps les préparatifs d'un horrible festin. Ils avaient attaché le cœur au Huron qu'ils avaient tué, et sous les yeux des prisonniers ils faisaient bouillir ou rotir ses membres mutilés. Les Iroquois, fiers de leur capture, se mirent bientôt en route pour leur pays. Ils remontrèrent la rivière qui portait leur nom, et qu'on nomme aujourd'hui rivière de Soré. Le six de mai, ils firent rencontre d'une autre bande de guerriers. La vue de ce triste convoi remplit ceux-ci de joie et d'espérance. Chez ces peuples grossiers tout servait d'aliment à leurs superstitions, et leurs habitudes de cruauté les faisaient chercher de préférence d'honnêtes présages dans le sang et la douleur. Ils

avaient d'ailleurs à venger la mort d'un de leurs compagnons tué récemment près de Montréal. Ils torturèrent donc les prisonniers, et le P. Bressani reçut pour sa part une grêle de coups de bâton. Il apprit en même temps le sort qui lui était destiné. On devait le brûler vif au premier village Iroquois pour tenir la place du capitaine tué. "Son courage ne faiblissait pas, rapporta le Huron qui s'était échappé. Il paraissait toujours joyeux et content. Il semblait s'oublier lui-même pour ne songer qu'à ses compagnons d'infortune qu'il tâchait de consoler et de fortifier par les généreuses pensées de la foi."

Le P. Bressani fut encore beaucoup à souffrir lorsqu'en approchant des cantons Iroquois, il trouva, le 15 de mai, 400 de ces Sauvages réunis pour la pêche. Son sang commença à couler en abondance. On verra dans sa lettre le détail de ses souffrances et surtout celles qu'il endura à son arrivée dans le premier village.

Il eut la douleur de voir quelques uns des Hurons qui l'accompagnaient se ranger parmi ses bourreaux. La crainte des tourments leur fit acheter la vie par un acte de basse cruauté. Mais Dieu se chargea de les punir. On remarqua, dit le P. Jér. Lalumière, que la plupart de ceux qui avaient tourmenté le serviteur de Dieu, périrent misérablement, et presque tous de la main de leurs ennemis.

La nouvelle de la prise du P. Bressani jeta la désolation dans la colonie. C'était le second Missionnaire, qui tombait entre les mains de ces barbares. Les fervents néophytes de Sillery monterent dans cette occasion toute la vivacité de leur foi.

Le P. de Qué, leur Missionnaire, leur avait annoncé ce malheur, et leur avait dit de le regarder comme un effet de la colère de Dieu pour les péchés du monde :

"Tu dis vrai, mon Père, rej rit alors à haute voix un des capitaines algonquins qui l'écoulaient. Ce sont nos péchés qui ont fait tomber le P. Bressani et les Hurons entre les mains des Iroquois : Ce sont eux qui sont cause des tourments qu'ils souffrent peut-être maintenant. Qu'on ne dise pas que c'est la prière qui attire ces malheurs. Ce serait un autre péché, capable d'attirer de plus grandes malédictions sur nos têtes. Comment est-ce que Dieu ne nous châtierait pas ! Il y a si longtemps qu'on nous enseigne et qu'on nous prêche la crainte et l'amour de Dieu, et il y a encore tant de malheureux qui s'enivrent, qui font des festins à tout manger ; qui coiffent les Démons en leur offrant des sacrifices, etc."

Le courageux et fervent néophyte forma alors le projet d'une espèce de guerre sainte pour arrêter les progrès toujours croissants de leurs ennemis. "Montrons, disait-il à ses compatriotes, que la Foi ne nous rend pas timides et qu'un contraire elle nous donne du courage. Il ne faut pas souffrir qu'elle soit déshonorée par les mensonges et les calomnies des méchants. Mais ce qui nous oblige surtout à cette guerre, c'est la prise du P. Bressani. Il est du nombre de ceux qui viennent de si loin pour nous instruire et qui nous aiment tant. Il s'est exposé pour nous à ce danger ; ses frères sont affligés de sa prise ; il faut les consoler et essuyer leurs larmes."

Le P. Bressani que les Iroquois, par une résolution tout-à-fait inattendue d'une de leurs assemblées, résoluient de mettre à mort, fut donné à une bonne Iroquoise dont le grand-père avait été autrefois tué par les Hurons. Ils s'attendaient à la voir profiter du droit que leur donnaient leurs usages barbares. Il devait être immolé aux manes du défunt. Mais ce cœur sauvage était accessible à un sentiment de compassion. La nature n'avait pas perdu chez eux tous ses droits. Cette femme fut touchée de tant d'infortunes, et loin de vouloir y mettre le comble, elle résolut de sauver le missionnaire, et même de lui rendre la liberté. Elle prit prétexte de l'état horrible de ses blessures, qui inspiraient une espèce d'effroi à ses propres filles, et qui devaient sans doute pour longtemps l'empêcher de rendre aucun service. Elle chargea son fils de négocier avec les Hollandais de la colonie voisine, afin d'en tirer, s'il était possible, quelque bonne raison. Ceux-ci s'y prêtèrent très volontiers, et le 19 août, après 4 mois de captivité, le P. Bressani se trouva en liberté.

(A continuer.)

M. McKenzie a introduit récemment en Chambre un projet de loi pour la création d'un tribunal de conciliation dans le Haut-Canada. Cette institution que ceux qui ont combattu la mesure de M. McKenzie regardent comme inutile, absurde, etc., devait mettre les parties qui auraient eues des différends contentieux dans le cas de les déférer à ce tribunal dont le devoir eût été de les concilier. Les juges de paix en France exercent une fonction analogue. Une des raisons alléguées contre le projet en question est la facilité pour chacun de recourir à la voie d'un arrangement à l'amiable sans le secours d'une autorité spéciale. Nous ignorons laquelle des raisons produites, soit de l'absurdité ou de l'inutilité de la mesure de M. McKenzie, a fait prevaloir contre elle l'opinion de la majorité de la chambre. Il est sûr au moins que l'idée fondamentale de ce bill ne saurait être mauvaise. Cependant à la législature de voir ce qu'il convient d'adopter pour le bien des populations. Nous voyons que des feuilles du Haut-Canada paraissent croire que des représentants avocats ont flechi devant un intérêt professionnel en votant contre la proposition de M. McKenzie. Cette manière d'apprécier les intentions de nos députés est fort commode toutes les fois que l'on incline à leur contester le libre arbitre dont il est juste qu'ils disposent.

Exposition Canadienne.

Le Phare de New-York publie une intéressante lettre sur l'exhibition de Londres; nous en extrayons ce qui suit :

Je commence mon voyage dans l'Amérique du Nord par une visite au Canada, notre ancienne colonie, où les Français sont encore très nombreux.

Ce pays a envoyé de fort belles choses; mais la pièce sans contredit la plus remarquable est une pompe à feu (fire-engine) construite par M. Perry, à Montréal.

D'intelligentes dispositions de détail accompagnent cette pompe peinte du reste avec luxe et ornée de médaillons qui retracent les principaux monuments du Canada, des lanternes, une cloche, un porte-voix, etc. J'indique cette machine à nos pompiers et à nos ingénieurs; il doit y avoir là quelque chose à prêter.

Au dessus de la pompe à incendie, est un grand canot d'écorce de bouleau, de vingt-huit pieds anglais sur quatre de large. Il a fait un voyage de mille lieues avec vingt hommes d'équipage, leurs bagages et les peaux qu'ils rapportaient des glaciers du Nord. Il y a là un singulier contraste, entre le travail de cette machine compliquée et de cette écorce de bouleau simplement roulée.

Le canot a, du reste, le grand avantage de pouvoir être porté à dos d'homme. Nous sommes ici en plein Cooper. Bas-de-Cuir ne serait pas déplacé sur cette barque, et l'on voit presque, en se penchant un peu, le profil de Chingachgook et de son fils, Uncas.

A côté, et pour continuer Cooper, se trouvent des *steigh*, que les Canadiens appellent *carioles*. Ce sont de charmants traîneaux d'une forme ravissante. Il y en a pour deux, quatre ou six personnes, traînés par un, deux ou quatre chevaux. Dessus sont des peaux dours d'un velouté et d'une finesse remarquable, et qui servent à envelopper les jambes; d'autres peaux de lynx se joignent aux peaux dours pour défendre du froid les hardis voyageurs qui vont là-dedans un train de flèche.

A droite de la machine à éteindre les incendies sont exposés des meubles en bois de *walnut*, espèces de noyer d'un grain superbe et d'une belle couleur de vieux chêne foncé. Une belle collection de minerais nous montre d'abord de l'oxide de fer magnétique, du peroxide de même métal, de l'hydrate et de l'oxide de fer titanifère.

Puis du cuivre natif et ses sulfures; du nickel et ses sulfures; du molybdène, du cobalt, de l'uranium, du chrome, et enfin de l'or natif en assez beaux morceaux. Couleurs, pierres lithographiques, etc., etc. A côté de la pierre lithographique la plus belle, se trouve la signature gravée de tous les gouverneurs du Canada, depuis Hauguit de Montmagny, 1636, jusqu'à 1753, où Pierre-Rigault de Vaudreuil-Cavagnal termine la liste des vice-rois français, et laisse la place à James Murray, premier gouverneur anglais. Cette liste de signatures est due à un français, M. Jacques Viger, et tirée de son *Album des souverains canadiens*. Au-dessous de ces pierres lithographiques s'étend un grand morceau de roc dans lequel se trouve encastrée l'empreinte d'un fossile énorme trouvé par M. Logan, à Beauharnois, dans une couche de terrains diluviens intérieurs; puis des agates, des phosphates de chaux natifs, du gypse, des ardoises, des marbres, enfin du caoutchouc minéral, espèce de bitume assez singulier que l'on trouve dans les bagnes de tourbe. Nous ne quitterons pas notre colonie d'autrefois sans mentionner son blé, ses légumes, ses fourrages, ses peaux, ses superbes instruments aratoires, parmi lesquels nous remarquons une belle charrue toute en fer de M. Fleck, de Montréal, qui a obtenu le prix à l'exhibition d'Albany; des moissins et des raquettes pour courir sur la neige, et surtout une petite locomotive sur laquelle nous lisons l'avis suivant :

"Nous soussignés, résidents à Saint-Hyacinthe, certifions que Pierre Rodier, enfant de Antoine Rodier, de cette ville, âgé de 14 ans, a construit cette petite locomotive sans le secours ni les avis d'aucun mécanicien ni d'homme de métier, et avec des instruments imparfaits et fabriqués par lui-même. Nous certifions que cette locomotive est la seule que cet enfant ait construite, et qu'il n'a aucune étude préalable de mécanique." "Saint-Hyacinthe, 10 octobre 1850."

(Suivent les signatures.)

Et en bas les outils fort sauvages de M. Pierre Rodier.

Dans le milieu de la grande galerie, à l'endroit juste où vient s'embarquer la galerie latérale dans laquelle se trouvent les produits dont nous venons de parler, s'élève un trophée de bois du pays, surmonté par un canot de la Nouvelle-Ecosse. Dans ces bois se trouvent des billes énormes de sapin, de bois de fer, d'ébène piqué, de *walnut* noir, de bouleau noir etc., etc., le tout appuyé d'un côté par une mâchoire inférieure en émail, avec ses quarante-huit dents complètes, envoyée par MM. Nathan et Moses, d'Hobart-Town (terre de Van Diemen.)

En revenant vers la Nouvelle-Ecosse, je suis forcé d'admirer des haches luisantes, des rabots et des outils de charpentier de toutes formes et de toute grandeur. Le Canada est un pays dont le bois est la principale richesse; il est tout naturel que les instruments pour le travailler soient plus parfaits qu'ailleurs. Je quitte enfin à regret les Canadiens et leurs représentants, qui m'ont accueilli avec une affabilité extrême, m'ont tout expliqué, tout fait comprendre, ce qui est le plus difficile. Je voudrais pouvoir en écrire plus long sur ce pays, lequel, me disent mes deux guides canadiens, a conservé tant de sympathie pour la France, la mère-patrie.

—Si vous saviez, me disent-ils, comme on sera content là-bas de savoir qu'un journal français a parlé de nous. Apportez-le nous dès que ce sera imprimé, nous leur enverrons...

Et ils me disaient cela avec une joie que l'on ne peut feindre. Ils m'ont reconduit jusqu'à la Nouvelle-Ecosse, comme si j'avais été un ami qui s'en va, après avoir passé six mois au moins à Québec ou à Montréal.

J. T.

VOYAGES D'AGRÉMENT.—Le vapeur *Rouland Hill* dont de récentes réparations à neuf font ressortir l'avantageusement la forme élégante, est destiné à renouveler chaque semaine, durant cette saison, le trajet entre Québec, la rivière du Loup et Carouana. Le début de ces excursions est fixé au premier de juillet; le *Rouland Hill* remontera le Saguenay jusqu'à Chicoutimi, visitant la baie des Ha! Ha! et d'autres points de la rive de cette magnifique rivière. Les prix de passage dans la chambre sont ainsi annoncés :

De Montréal à la Rivière du Loup ou Carouana. £1 10 0  
Avec retour à Montréal. 2 10 0  
De Montréal au Saguenay et jusqu'à Carouana. 3 0 0  
Avec retour à Montréal. 3 10 0  
De Québec à la Rivière du Loup ou Carouana. 1 0 0  
Avec retour à Québec. 1 10 0  
De Québec au Saguenay et retour à Carouana. 2 0 0  
De Québec au Saguenay avec retour à Québec. 2 10 0

Il sera exigé en sus un écu pour l'usage d'un *State-Room*. Les prix seront de moitié pour les enfants au dessous de 12 ans et les personnes au service des passagers de chambre. Les repas non compris.

La distance de Montréal à Chicoutimi est de 143 lieues 1 mille—de Montréal à Carouana, 100 lieues,—de Québec à Chicoutimi, 83 lieues, 1 mille—de Québec à Carouana, 40 lieues. Il y a à la Rivière-du-Loup, et même à Carouana, cette année, des hôtelleries offrant aux voyageurs bon gîte et bonne table.

Cure extraordinaire.

M. le Directeur,

Je regarde comme un devoir de faire connaître, au public, les effets presque miraculeux qu'à eu sur mon épouse le traitement du Dr. Globensky.

Elle était, depuis plus de huit ans, malade, elle était d'une extrême faiblesse, et souffrait d'horribles douleurs rhumatismales des douleurs au foie et à l'estomac.—Elle avait reçu les avis continels des hommes de l'art les plus célèbres, au nombre de vingt, tant de la ville et des campagnes, qui après avoir fait tout ce qu'ils pouvaient pour elle, déclarèrent, qu'ils considéraient la maladie comme incurable.

La maladie, pendant deux ans, augmenta graduellement en malignité.

Elle avait depuis plusieurs mois une toux sèche, qui augmentait tous les jours, et elle éprouvait une grande difficulté à respirer, enfin elle portait tous les signes de consomption. Elle était si affaiblie et si maigre, que tout le monde considérait son état comme désespéré.

Son médecin, m'annonça qu'elle était atteinte d'affections pulmonaires, et que toutes ces maladies, se terminaient par la. Des amis me parlèrent du Dr. Globensky qui avait dit-on opéré merveilleux dans des cas semblables.

Le Dr. fut appelé immédiatement mais il la trouva dans un état si précaire qu'il me dit qu'il était trop tard, que son traitement serait inutile, cependant sur mes instances, il consentit à la soigner.

Dès ce moment sa santé commença à s'améliorer graduellement.

Après six semaines, la toux la quitta complètement, son appétit revint, en un mot la maladie disparut totalement à ma surprise et au grand étonnement des personnes qui la connaissaient, qui toutes pourraient certifier ce changement merveilleux opéré par le Dr. Globensky.

Plein de reconnaissance pour le bien qu'il a fait à mon épouse, je m'empresse avec plaisir de le reconnaître et de le recommander au public. Et j'espère qu'il obtiendra le succès qu'il mérite.

Je dois dire de plus que j'ai déjà recommandé le Dr. Globensky, à plusieurs personnes affligées de maux longs.—Et toutes ont ressenties les bons effets de son traitement.

J. G. LAPPARE.

Montréal, juin 1851.

MARIAGE

Mardi, le 17 du courant, par le Rév. Messire Connolly, à l'église paroissiale de cette ville, J. L. Lévesque, curier, Mécien, de St. Charles (Dist. de Montréal), à Belle-Rosanna Eleonora Mullins, fille de Francis Mullins, etc., de cette ville.

ANNONCES.

L. LESAGE, Professeur de Français, de Latin, de Mathématiques et de Tenue de Livres. Coin des Rues St. Denis et Laçachetière, No. 2. Montréal, 20 Juin 1851.

AVIS.

NOUVEAU Recueil de 136 cantiques bien choisis et dont le prix est à la portée de tout le monde. Il ne coûte que six sous l'exemplaire. Maintenez à vendre chez J. M. LAMOTHE, Libraire.

AVIS AUX ORGANISTES.

Le Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN-CHANT dans nos Eglises. S'adresser à Québec à FRANÇOIS LÉVEYER, Organiste. Montréal, 10 mai 1851.

L'annonce qui suit ayant présenté déjà quelques erreurs, est maintenant reproduite sous une forme convenable à son objet.

REPERTOIRE DE L'ORGANISTE OU RECUEIL DE CHANT GREGORIEN

A l'usage des Eglises du Canada,

CONTENANT :

LES MESSES DE GRAVEEL, tous les HYMNES ou PROSES, les HYMNES et ANTIENNES en l'honneur de la Ste. Vierge, sur les AIRS anciens et nouveaux, ainsi tous les TONS ou PROCESSIONNAUX, sur les AIRS ANCIENS et les NOUVEAUX avec toutes les différentes FINALES; la MESSE des MORTS la messe DIEU et de LIBERA, tels que les donne le Processional, et arrangés en musique pour le chant et l'accompagnement.

Ce recueil, après avoir été soigneusement examiné, a été honoré de l'approbation de S. G. MONSIEUR L'ÉVÊQUE de Montréal. Il est maintenant sous presse, et paraîtra sous format in-folio d'environ 125 pages. Le soussigné a confiance dans l'utilité de son œuvre en faveur des Eglises dont elle obtiendra le patronage. Le prix de l'ouvrage est de £3, dont le tiers payable d'avance. Les Souscriptions doivent être transmises au Secrétaire de l'Évêché de Montréal.

J. B. LABELLE, Organiste de la Paroisse de N. D. de Montréal, Montréal, 10 Mai 1851.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On ne va jusqu'au 20 Juin prochain les propositions de MM. les Entrepreneurs concernant les réparations considérables que l'on veut faire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'EGLISE et de la SAGESIE de la Paroisse de CHATEAUGUAY. Pour autres informations, s'adresser à M. le Curé de la dite paroisse, Chateauguay, 23 Mai, 1851.

Le Soussigné a formé les Messieurs du Clergé et les Maugilliers des Fabriques qui vient de recevoir de France le complément de ses commandes contenant un grand assortiment d'ORNEMENTS D'EGLISE de toute description. CALICES, GIBOIRS d'argent, OSTENSIOIRS, VASES, CHANDELIERS, CROIX, CHIRTS de diverses grandeurs, VIN BLANC pour le St. Sacrifice de la Messe, chacun pour être pur, ENCENS, Cire blanche et jaune. Le tout sera vendu aux prix les plus réduits. J. H. ROY. Montréal, 30 Mai 1851.

LIVRES NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

Le Soussigné vient de recevoir par *Great Britain* de *W. Heath et John Bull* leur assortiment de LIVRES DE PIÈTE, LITTÉRATURE, DROIT, MÉDECINE, etc., etc.; la collection est très-bien assortie et le choix tant sous le rapport des ouvrages que sous celui des reliures et des prix ne laisse rien à désirer.

DE PLUS Chandeliers, Croix de Procession et d'Apel. Calices, Ciboures, Ostensioirs, Bénitiers, Burettes, Instruments de paix, Chasubles, vases pour fleurs en porcelaine, Statuettes diverses aussi en porcelaine, Veilleuses, etc., etc. E. R. FABRE, Eccl. Rue St. Vincent, N. 3. Montréal, 23 Mai, 1851.

IMAGES NOUVELLES.

Le Soussigné ont reçu directement de France mille de 25,000 FEUILLES IMAGES, assorties de grandeur et qualité, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits.

E. R. FABRE, Eccl. Rue St. Vincent, N. 3. Montréal, 23 Mai, 1851.

CHAPEAUX FRANÇAIS

Le Soussigné ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'avoir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE, 1re. qualité, pour MM. du Clergé, prix 25.

E. R. FABRE, Eccl. Montréal 23 Mai, 1851.

PÂTISSERIES FRANÇAISES de 8 sous à 10 centimes le pain.

VEILLEUSES et FROMAGE de GRUYÈRE. A vendre par P. R. FABRE, Eccl. Montréal, 23 Mai, 1851.

AVIS AUX MESSIEURS DU CLERGÉ.

Le Soussigné prennent la liberté de prévenir Messieurs les Curés et le Clergé en général qu'ils attendent par les premiers arrivages d'Europe un assortiment de VIN BLANC abattu et choisi par eux à BORDEAUX, expressément pour l'usage du St. Sacrifice de la Messe, et dont ils disposeront à des PRIX MODÉRÉS.

E. et V. HEDON. Montréal, 2 mai 1851.

PEINTURES, HUILES, ETC.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et à l'honneur de l'art, qu'il a ouvert un magasin au no. 97, rue St. Paul, où il tiendra constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES, HUILES, BROSSES et PECEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'approbation de ses compatriotes et amis. Tous ordres pour ouvrages seront reçus au No. 97, rue St. Paul, au No. 10, rue de l'Inspecteur, faubourg des Récollets, et exécutés dans le plus court délai. MICHEL MOSES. Montréal, 13 Mai 1851.

A vendre à cette imprimerie :

LE MANUEL

DE LA

VISITE EPISCOPALE

Dans les Communautés et Paroisses du Diocèse de Montréal

AUGMENTÉ

OU

MANDEMENT

DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL

POUR LA

Visite Générale des Communautés

Prix: 270 la douzaine.

Montréal, 29 avril 1851.

(1) On connaît les noms de Henri Stentrans, de Michel Atiksemolon et de Bertrand Sotrioukon.

DEPARTS DE LIVERPOOL

Table with columns: DES, Steamers Anglais de la Malle Royale, TELS QUE FIXES PAR L'AMBAUTE, POUR 1851. Lists ship names, destinations, and departure dates.

AVIS AUX ABONNES

L'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL

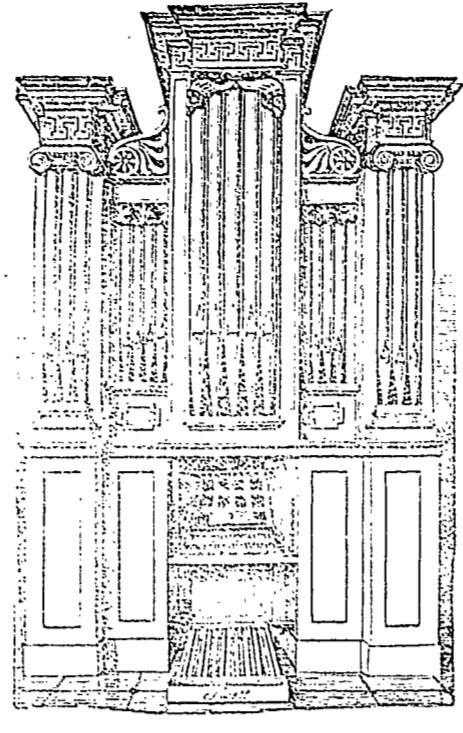
La maladie du propriétaire de l'Album a causé du retard dans la publication de ce Recueil Littéraire depuis le commencement de la présente année...

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu...

MOIS DE MARIE

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie enlure.



Au Clergé.

Le Soussigné met en disposition un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES...

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC.

LES SOURDS-MUETS.

L'ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal ouvrira le 16 Septembre.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence...

COMPAGNIE D'ASSURANCE

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£10,000.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA. Sorel—R. Harrower. Etc. St. Andrews—Frank Fair. Etc.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine...

Table with columns: AGE, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Shows insurance rates for different ages.

On trouvera, en les comptant, que les taxes ci-dessus d'assurance, pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus basses que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurance au Canada...

Table with columns: AGE A ATTENDRE, 50, 55, 60, 65. Shows insurance rates for different ages.

HECTOR L. LANGEVIN. AVOCAT.

BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse au-dessous de l'établissement de la Mineure.

ATTENTION!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISSEY.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

M. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR.

BAUME DU DR. WISTAR.

Tiré du Démocrate (Suco) 22 Juin 1847.

Il y a quelques jours, M. Eligh Wilham de Sanford, se trouvant à notre office, nous pria de publier son témoignage en faveur du Baume de Cerises Sauvages du Dr. Wistar.

COLLEGE JOLIETTE.

L'ÉTUDE de cet établissement, se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit: 1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français)...

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. . . £3 0 0 Musique { Piano. . . . . £3 0 0 Les autres instruments £1 10 0

A. P. BOIVIN.

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. A VERTIT de nouveau ses pratiques qui tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques arrier.

CONDITIONS:

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL. . . MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire Trois-Rivières, Val. Guillot, Gér., N. P. Québec. . . L. Gil. Prév., V. Sr. Aspe, M. F. Plote, Ptre. Direct. Rivière de Loup, M. F. Barbeau. St. Athanase, M. H. Aubertin. Bureau de Rédaction: Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir directement de France par le navire FIDÉLITÉ venant de Bordeaux, un superbe collection de LIVRES DE PRIÈRES, de DÉVOTION et d'HISTOIRE, avec une variété très-étendue d'IMAGES et GRAVURES de tous prix et pour tous les goûts.

ATTENTION!!

Livres de Prières nouvellement arrivés de France par le navire FIDÉLITÉ venant de Bordeaux, un superbe collection de LIVRES DE PRIÈRES, de DÉVOTION et d'HISTOIRE, avec une variété très-étendue d'IMAGES et GRAVURES de tous prix et pour tous les goûts.

Paroisse Romaine, Imitation de Jésus-Christ, Formulaire, Ange Conducteur, Livre de Vie, Visite au St. Sacrement, Chemin de la Croix, Combat Spirituel, AUCUN UN TRÈS-GRAND ASSORTIMENT DE: Chapellets, Médailles, Croix et Cœurs en Argent, Porte-Reliques en croix et en cœur, Crucifix de toutes grandeurs en ivoire, bronze et cuivre, Bénitiers de tous les goûts, et de plus une très-grande collection d'IMAGES, en dentelle et en feuilles colorées, maintenant à la disposition de des chercheurs, et le tout soigneusement choisi par lui-même à Paris, et vendu à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES

ON imprime à cet établissement: LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE. Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût.

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE.

M. HERVÉON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "l'Arthur" un ASSORTIMENT de COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux, qu'ils se proposent de vendre en gros et en demi-gros, à des prix excessivement modérés.

LA VENDRE ou ÉCHANGER, un TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, de l'extension de 40 pieds de front sur 164 de profondeur, tenant par devant à la rue St. Denis, d'un côté au propriétaire, de l'autre à M. Louis Joseph Papien, et par derrière joignant à M. Ricard avec une maison en bois à un étage, bien finie, 38 de front sur 22 de profondeur, glacière et autres dépendances dessus construits.

ATTENTION!! A VENDRE, A l'Évêché, à la Prévidance et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville, NEUVAINES POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE DE LA TRINIZACIÖE De Notre-Seigneur Jésus-Christ

ATTENTION!!

A l'Évêché, à la Prévidance et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville, NEUVAINES POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE DE LA TRINIZACIÖE De Notre-Seigneur Jésus-Christ

MANUEL DES Sociétés de Temperance,

DEDIÉ A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. G. CHINQUY, PTRE. Le soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

MANUEL DES Sociétés de Temperance,

DEDIÉ A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. G. CHINQUY, PTRE. Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.